Séance ordinaire du 3 octobre 2011

Procès-verbal

Municipalité de Saint-Agapit

01 - Ouverture de la session

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 octobre

2011, à 20h00, à la salle du conseil du Complexe des Seigneuries, situé au 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit (Qc) G0S 1Z0.

Sont présents :

Madame Claudette Desrochers, conseillère district #1

Madame Andréanne Giasson, conseiller district #2

Monsieur Rosaire Lemay, conseiller district #3

Madame Micheline Beaudet, conseillère district #4

Monsieur Pierre Audesse, conseillère district #5

Monsieur Yves Gingras, conseiller district #6

Formant quorum sous la présidence de Sylvie Fortin Graham, mairesse.

Est également présente Isabelle Paré, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1 - Ouverture

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'au public et déclare la séance ouverte à 20 hres. Un ordre du jour est mis à la disposition du public afin de suivre le déroulement de la réunion.

02 (2011-10-429) - Adoption de l'ordre du jour

2 - Adoption de l'ordre du jour

Madame la mairesse fait lecture de l'ordre du jour.

Les points 6.8 et 6.14 sont enlevé de l'ordre du jour. Et l'on ajoute le sujet Défis quilles au profit de la Maison de Répit au varia.

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et résolu, d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 octobre 2011 tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

03 (2011-10-430) - Adoption du procès-verbal

3 - Adoption des procès-verbaux

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil déclarent et

reconnaissent avoir reçu et lu, avant ce jour, copies des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 septembre 2011 et de la séance extraordinaire du 12 septembre 2011.

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et résolu d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 septembre 2011 et de la séance extraordinaire du 12 septembre 2011, tels que rédigés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04 - Avis de motion

4 - Avis de motion

04.01 (2011-10-431) - Avis de motion pour permettre le système de traitement tertiaire de

désinfection par rayonnement ultraviolet

4.1 - Avis de motion pour permettre le système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et résolu de présenter l'avis de motion pour le projet de règlement sur le système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet.

Adopté à l'unanimité des conseillers

04.02 (2011-10-432) - Avis de motion pour le projet de règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus

4.2 - Avis de motion pour le projet de règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et résolu de présenter l'avis de motion du projet de règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus.

Adopté à l'unanimité des conseillers

05 - Adoption des règlements

5 - Adoption des règlements

05.01 (2011-10-433) - Adoption du règlement d'emprunt travaux Développement Boulay et Rang des Pointes

5.1 - Adoption du règlement d'emprunt travaux Développement Boulay et Rang des Pointes

ATTENDU QU'un avis de présentation a été déposé lors de la séance ordinaire du 8 août 2011;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres le 28 septembre 2011;

ATTENDU QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE, la mairesse Sylvie Fortin Graham, a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et résolu :

D'adopter le règlement numéro 339-09-11, intitulé «Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 052 595.70$ pour le projet de Développement Boulay et Rang des Pointes, tel que présenté, et que la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisées à signer l'original dudit règlement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.02 (2011-10-434) - Adoption du règlement d'agrandissement de la zone R-85

5.2 - Adoption du règlement d'agrandissement de la zone R-85

ATTENDU QU'un avis de présentation a été déposé lors de la séance ordinaire du 6 septembre2011;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres le 26 septembre 2011;

ATTENDU QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE la mairesse Sylvie Fortin Graham, a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et résolu :

D'adopter le règlement numéro 342-09-11, intitulé «Règlement 342-09-11 modifiant le règlement de zonage 251-11-07 afin d'agrandir la zone R-85 à même la zone M-41, tel que présenté et que la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisées a signer l'original dudit règlement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06 - Administration et législation

6 - Administration et législation

06.01 - Dépôt du rôle d'évaluation de la MRC

6.1 - Dépôt du rôle d'évaluation de la MRC

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham fait mention au procès verbal concernant le dépôt du rôle d'évaluation par la MRC de Lotbinière le 15 septembre dernier.

06.02 - Dépôt des indicateurs de gestion 2010

6.2 - Dépôt des indicateurs de gestion 2010

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham fait une mention au procès verbal concernant le dépôt des indicateurs de gestion 2010 au MAMROT.

06.03 (2011-10-435) - Appels d'offres déneigement stationnement du Complexe des Seigneuries

6.3 - Appels d'offres déneigement stationnement du Complexe des Seigneuries

ATTENDU que le conseil municipal a mandaté par résolution (2011-06-279), la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offre public pour le déneigement du stationnement du Complexe des Seigneuries pour les années 2011-2012-2013.

ATTENDU que les entreprises ci-dessous ont été invitées par voie écrite à répondre à l'appel d'offre:

- Excavation Jean-Guy Croteau et fils
- Transport Yohann Fecteau
- Déneigement 116 enr.
- Charles Boulay
- Gazon Court
- Soudure Claude Olivier

ATTENDU que le 23 septembre dernier, lors de la réception des appels d'offres, deux entreprises ont répondu et présentaient tous les critères exigés par la Municipalité, les entreprises: Excavation Jean-Guy Croteau et fils pour un montant de 13 580.21 $ et Déneigement 116 pour un montant de 10 762.50$.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer un contrat pour une durée de trois ans avec l'entreprise Déneigement 116, au montant de 10 762.50 $ taxes incluses, puisqu'elle offre un service à moindre coût.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.04 (2011-10-436) - Demande de fermeture carte de crédit Molson

6.4 - Demande de fermeture carte de crédit Molson

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et résolu de demander le remboursement du crédit de la carte de crédit Molson au numéro de compte : 45309410 0815 9002, de la Municipalité de Saint-Agapit et également d'annuler cette carte.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.05 (2011-10-437) - Augmentation petite caisse Complexe des Seigneuries

6.5 Augmentation petite caisse Complexe des Seigneuries

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'augmenter la petite caisse du Complexe des Seigneuries de 1 000 $ pour un total de 2 500$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.06 (2011-10-438) - 6.6 Approbation du rapport de l'OMH

6.6 Approbation du rapport de l'OMH

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay d'entériner le rapport d'approbation du budget 2011 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Agapit. En date du 30 août 2011, les revenus sont de : 70 831$, les dépenses sont de : 119 354 $ et la part de la Municipalité est de 4852 $.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.07 (2011-10-439) - Formations finance et comptabilité

6.7 Formations finance et comptabilité

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'offrir les formations ci-dessous à Mme Josée Martineau, Directrice des finances et de

l'administration puisqu'elles permettent d'actualiser ses connaissances.

Formations: Employeur D, Grand livre et Séminaire PG pour un total de 460$ plus taxes. La dépense sera prise dans le poste budgétaire 02 13000 454.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.08 - Annulé

6.8 Annulé

06.09 (2011-10-440) - Subventions Fermières et FADOQ

6.9 Subventions Fermières et FADOQ

ATTENDU QUE les organismes communautaires utilisent fréquemment les locaux du Complexe des Seigneuries et qu'il y a lieu de les subventionner pour les aider à défrayer le coût élevé des locations et pour les remercier d'utiliser les locaux à bons escient.

EN CONSÉQUNECE, il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'octroyer une subvention à ces deux organismes, La subvention pour les Fermières est de l'ordre de 1039.25 $ et celle pour la FADOQ est de 3000 $ Pour un toale de 4 039.25 $ La dépense est prise dans le poste budgétaire 02 11000 970.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

0610 (2011-10-441) - Ajout résolution 2011-08-370

6.10 Ajout résolution 2011-08-370

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson de faire un ajout à la résolution numéro 2011-08-370, résolution qui traitait des travaux pour la dalle de sable à l'aréna.

Un montant de 122 558 $ sera pris à même le fond de roulement sur une période de 10 ans et la balance à même le fond général.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

0611 (2011-10-442) - Ajout à la résolution 2011-06-252

6.11 Ajout à la résolution 2011-06-252

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire un ajout à la résolution numéro 2011-06-252. Cette résolution traitait de l'achat par la Municipalité du terrain à la Commission scolaire des Navigateurs pour le stationnement du complexe des Seigneuries.

La dépense de 120 000 $ sera répartie de la façon suivante: 40 000 $ seront pris dans le surplus accumulé réservé et 80 000$ dans le fond de roulement pour une période de 10 ans.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

0612 (2011-10-443) - Loi sur les véhicules hors route

6.12 Loi sur les véhicules hors route

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de lever l'interdiction à la Loi sur les véhicules hors route qui a été amendée par la Loi 121.

Le conseil de la Municipalité de Saint-Agapit est favorable à la levée d'interdiction de circuler en véhicules hors route de 24h à 6h du matin.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

0613 (2011-10-444) - Achat meuble numérisateur

6.13 Achat meuble numérisateur

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay de procéder à l'achat d'un meuble pour le numérisateur. La dépense de 352.02 $ taxes incluses sera prise dans le poste budgétaire 02 13000 527.

0614 (2011-10-445) - Annulé

6.14 Annulé

0615 (2011-10-446) - Souper Cossal

6.15 Souper Cossal

La Cossal est un organisme d'aide alimentaire pour les citoyens de la MRC de Lotbinière. Il a ouvert un comptoir de service cette année à St-Agapit pour offrir un meilleur service à la population.

L'organisme organise un souper bénéfice le 9 octobre prochain. Mme Sylvie Fortin Graham sera la présidente d'honneur.

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Micheline Beaudet propose d'octroyer un montant de 200 $ pour aider l'organisme. La dépense sera prise à même le poste budgétaire 02 11000 970.

Adopté à l'unanimité des conseiller.

0616 (2011-10-447) - Inscriptions Souper des Gens d'affaires-CLD

6.16 Inscriptions Souper des Gens d'affaires-CLD

Le CLD de Lotbinière organisera le 8 novembre prochain son annuel Souper des Gens d'Affaires. L'événement aura lieu pour la première fois à Saint-Agapit dans les locaux du Complexe des Seigneuries.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'inscrire huit représentants de la Municipalité à l'activité puisqu'il s'agit d'un événement incontournable de réseautage dans la MRC de Lotbinière et qu'elle aura lieu à Saint-Agapit.

La dépense de 800 $ taxes incluses sera prise au poste budgétaire 02 11000 346.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

0617 (2011-10-448) - Vacances des fêtes 2011-2012

6.17 Vacances des fêtes 2011-2012

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet que la période de vacances des fêtes de 2011-2012 sera du 21 décembre 2011 au 3 janvier 2012.

Le retour au travail pour tous les employés municipaux sera le 4 janvier 2012.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

0618 (2011-10-449) - Abrogation de la résolution 2011-05-206, contrat de gestion CDS

6.18 Abrogation de la résolution 2011-05-206, contrat de gestion CDS

Puisque la Corporation du Complexe des Seigneuries ainsi que le conseil municipal ont décidé de modifier leurs orientations et le rôle de la corporation.

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse, d'abroger la résolution numéro 2011-05-206, cette résolution traitait du contrat de gestion entre la Municipalité et la Corporation et ce dernier n'a jamais été signé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

0619 (2011-10-450) - Résolution habilitant la mairesse à représenter la Municipalité dans le dossier Gestion Jovina inc. contre l'Équipe Bergeron Tremblay inc.

6.19 Résolution habilitant la mairesse à représenter la Municipalité dans le dossier Gestion Jovina inc. contre l'Équipe Bergeron Tremblay inc.

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et résolu de mandater Mme Sylvie Fortin Graham, mairesse à représenter la Municipalité de Saint-Agapit dans le cadre des négociations avec les procureurs dans le dossier Gestion Jovina inc. contre l'Équipe Bergeron Tremblay inc. dans le Développement du Domaine de la Rivière, incluant les négociations sur la facture conjointe et solidaire du 2 septembre 2011, ainsi que les séances de médiation à l'amiable.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

0620 (2011-10-451) - Loi sur les mines

6.20 Loi sur les mines

ATTENDU QUE, le 12 mai dernier, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi no 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, lequel fait suite au projet de loi no 79 dont l'étude a été interrompue l'automne dernier afin de procéder à des modifications;

ATTENDU QUE les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et à l'absence des redevances au niveau local;

ATTENDU QUE le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la préséance du développement minier sur l'aménagement du territoire;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire en Commission parlementaire sur l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, le 23 août dernier ;

ATTENDU QUE dans son mémoire, la Fédération Québécoise des Municipalités demande notamment au gouvernement du Québec :

- de retirer l'article 327 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme;
- de respecter l'autonomie municipale et de donner la latitude et la souplesse dans la mécanique d'identification des zones à restreindre ou à interdire, notamment les parcs nationaux ou régionaux pour éviter les conflits avec d'autres utilisations du territoire municipal non urbanisé;
- que la MRC où le titre minier est circonscrit siège d'office au sein du comité de suivi de toute nouvelle mine sur son territoire;
- qu'il s'assure d'obtenir le maximum de redevances sur l'exploration et l'exploitation des substances minérales grâce à la mise en place d'un régime basé sur les cinq grands principes qu'elle propose, à l'image du modèle déjà établi dans le cadre de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités 2007- 2013, ajusté en fonction des particularités de la filière;
- qu'un chantier de travail particulier soit dès maintenant mis en place afin de convenir du modèle de redevances approprié qui devrait être inclus dans la Loi sur les mines;
- d'inclure une disposition dans la Loi sur les mines qui donnerait la possibilité au ministre d'exiger que le traitement de la matière première se fasse au Québec, lors de la conclusion d'un bail minier;
- de développer une stratégie permettant l'émergence de filières de transformation et la production de produits à valeur ajoutée provenant des substances minérales au Québec.

ATTENDU QUE lors de la réunion du conseil d'administration du 25 août dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur ces enjeux;

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse, d'appuyer les revendications de la Fédération Québécoise des Municipalités concernant le projet de loi no 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Mme Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

0621 (2011-10-452) - Vente terrain parc industriel- Art Design S. L.

6.21 Vente terrain parc industriel à l'entreprise Art Design S. L.

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de procéder à la vente d'un terrain dans le parc industriel au numéro de lot 3 638 465,à l'entreprise Art Design S.L pour un montant de 15 000 S plus taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

0622 (2011-10-453) - Vente terrain parc industriel- Mario Baron

6.22 Vente terrain parc industriel- Mario Baron

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et résolu de procéder à la vente d'un terrain dans le parc industriel à M. Mario Baron. Le terrain est situé sur une partie du lot 4 213 277 et il est d'une superficie de 5326.7 pieds carrés à 1$ du pied carré. Pour un total de 5326.70 $ plus taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

0623 (2011-10-454) - Commandite Chevaliers de Colomb

6.23 Commandite Chevaliers de Colomb

Les Chevaliers de Colomb tiendront leur congrès annuel en octobre prochain au Complexe des Seigneuries.

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay de prendre une publicité pour la Municipalité de Saint-Agapit d'un quart de page dans le livret du congrès des Chevaliers de Colomb. La dépense de 100 $ taxes incluses sera prise dans le poste budgétaire 02 11000 970.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

0624 (2011-10-455) - Commandite Nez Rouge

6.24 Commandite Nez Rouge

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de commanditer l'organisation de Nez Rouge pour notre territoire. Puisque l'organisation offre un service à la population durant la période des fêtes. La dépense de 50 $ taxes incluses sera prise dans le poste budgétaire 02 11000 970.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

0625 (2011-10-456) - Facture TSE-prise électrique

6.25 Facture TSE-prise électrique

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'ajouter une prise électrique dans la cuisine du Complexe des Seigneuries puisque les traiteurs utilisant la cuisine manquaient de prises électriques pour brancher leurs équipements.

EN CONSÉQUENCE, comme c'est l'entreprise TSE qui a fait l'électricité au Complexe des Seigneuries, celle-ci a été approchée pour faire l'ajout d'une nouvelle prise électrique.

La facture de cet ajout est de 106.46 $ taxes incluses et le montant sera pris au poste budgétaire 22 70000 721.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

0626 (2011-10-457) - Transfert de 50 000 $ du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté

6.26 Transfert de 50 000 $ du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de procéder au transfert de 50 000 $ du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07 - Voirie aqueduc et égout

7 - Voirie aqueduc et égout

07.01 (2011-10-458) - Appui du conseil pour création d'un projet de régie intermunicipal avec Saint-Apollinaire pour ordures et récupération

7.1 - Appui du conseil pour création d'un projet de régie intermunicipale avec Saint-Apollinaire pour ordures et récupération

Actuellement le service d'ordure de la municipalité est assuré par la municipalité de Saint-Apollinaire via un contrat entre les deux parties.

Le service de récupération est assuré par régie intermunicipale par la municipalité de Laurier-Station.

Comme les municipalités de Saint-Apollinaire et Saint-Agapit sont en forte croissance et que les services actuels fonctionnent à pleine capacité. La municipalité de Saint-Apollinaire a proposée la création d'une régie intermunicipale avec Saint-Agapit pour les deux services, afin d'améliorer les services à long terme comme les populations augmentent.

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Claudette Desrochers propose que les deux parties procédent à la création d'une régie intermunicipale pour les services d'ordures et de récupération.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.02 (2011-10-459) - Demande d'intervention pour aménagement de cours d'eau, Ruisseau de la Tannerie à la MRC de Lotbinière

7.2 Demande d'intervention pour aménagement de cours d'eau, Ruisseau de la Tannerie à la MRC de Lotbinière

ATTENDU QUE la branche du Ruisseau de la Tannerie située sur les lots : 4 811 729, 4 722 987, 4 811 654, 3 640 028, 4 714 348, 4 709 067, 4 709 070, 4 709 071, 4 622 576, 4 622 570, 4 622 578, 4 622 574, 4 622 579, 4 622 580, 3 640 296, 4 622 562, a une accumulation de végétations et de sédiments qui cause des problèmes de drainage;

ATTENDU QUE des travaux doivent être effectués dans ledit cours d'eau le plus rapidement possible;

ATTENDU QUE le MDDEP exige le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la L.Q.E pour les cours d'eau en milieu urbain;

ATTENDU QUE ladite municipalité doit choisir quelle option sera retenue pour la répartition des coûts (tarification) si les travaux sont ordonnés par la MRC, soit à même le fonds général de la municipalité ou selon la superficie contributive (superficie de drainage);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay;

QUE, la municipalité de Saint-Agapit demande à la MRC de Lotbinière de prendre les dispositions nécessaires à la réalisation de travaux d'aménagement du cours d'eau du Ruisseau de la Tannerie, en conformité avec les dispositions de la Politique de gestion des cours d'eau de la MRC de Lotbinière, du Règlement no. 190-2006 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Lotbinière, de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1) et des autres lois et règlements applicables en l'espèce;

QUE, la municipalité de Saint-Agapit assume les frais de 2 500 $ pour la demande de certificat d'autorisation au MDDEP, la dépense sera prise au poste budgétaire 02 46 000 516;

QUE, la municipalité de Saint-Agapit assumera les autres coûts associés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.03 (2011-10-460) - Achat de pneu

7.3 - Achat de pneu

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay de faire l'achat de pneus d'hiver pour un des véhicules de la Municipalité. La dépense de 577.51 $ sera prise dans le poste budgétaire 02 32000 525.

Adopté à l'unanimité des conseillers

07.04 (2011-10-461) - Facture test d'eau Agribio

7.4 - Facture test d'eau Agribio

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay de mandater l'entreprise Environnement E.S.A. pour la réalisation de la caractérisation de l'effluent final à l'Abattoir Agribio. Le coût est de 4 855$ plus taxes et le montant sera prit dans le poste budgétaire 02 13400 444. La Municipalité chargera la totalité du montant à Agribio.

Adopté à l'unanimité des conseillers

07.05 (2011-10-462) - Paiement honoraire professionnel SNC Lavalin inc. Place de la Rivière phase 2

7.5 Paiement honoraire professionnel SNC Lavalin inc. Place de la Rivière phase 2

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay de faire le paiement pour les honoraires professionnels de la firme SNC Lavalin inc. pour le projet de développement Place de la Rivière phase 2 au montant de 492.16 $ taxes incluses. La dépense sera prise au poste budgétaire 22 32022 721.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.06 (2011-10-463) - Paiement honoraires professionnels SNC Lavalin inc. Développement de la Tannerie 2A

7.6 Paiement honoraires professionnels SNC Lavalin inc. Développement de la Tannerie 2A et 2B

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay d'effectuer le paiement d'honoraires professionnels de la firme SNC Lavalin inc. pour le projet de Développement de la Tannerie phase 2A, au montant de 546.84 $ taxes incluses. Montant prit au poste budgétaire 02 32029 721.

D'effectuer également le paiement d'honoraires professionnels de la firme SNC Lavallin inc. pour le projet de Développement de la Tannerie phase 2B au montant de 5 730.09 $taxes incluses, au poste budgétaire 22 32032 721.

Pour un montant total de 6 276.93 $.

Adopté à l'unanimité des conseillers

07.07 (2011-10-464) - Paiement honoraires professionnels SNC Lavalin inc. -Rues Pouliot Olivier et du Collège

7.7 Paiement honoraires professionnels SNC Lavalin inc. - Rues Pouliot Olivier et du Collège

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay de payer les frais d'honoraires professionnels à SNC Lavalin inc. pour la réfection des rues Pouliot, Olivier et du Collègue au montant de 1059.50 $ taxes incluses. Le montant sera pris au poste budgétaire 22 32025 721.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.08 (2011-10-465) - Paiement honoraires professionnels SNC Lavalin inc. plans et devis et surveillance de chantier pour du pavage 2011

7.8 Paiement honoraires professionnels SNC Lavalin inc. plans et devis et surveillance de chantier pour du pavage 2011

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay de procéder au paiement d'honoraires professionnels à la firme SNC Lavalin inc. pour les plans et devis ainsi que pour de la surveillance de chantier reliée à des travaux de pavage effectués en 2011.

263.45 $ taxes incluses pour le Domaine de la Rivière, poste budgétaire 22 32023 721.

1756.32 $ taxes incluses pour Développement Vachon phase 3, poste budgétaire 22 32024 721.

1756.30 $ taxes incluses pour Développement Tannerie 1 A poste budgétaire 22 32019 721.

263.45 $ taxes incluses pour le Développement Tannerie 2 B poste budgétaire 22 320312 721.

Pour un total de 4039.52 $

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.09 (2011-10-466) - Paiement honoraires professionnels SNC Lavalin inc. plans et devis prolongement de l'avenue Bergeron

7.9 Paiement honoraires professionnels SNC Lavalin inc. plans et devis prolongement de l'avenue Bergeron

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay de payer la facture d'honoraires professionnels de la firme SNC Lavalin inc. pour les plans et devis du prolongement de l'avenue Bergeron au montant de 4186.74 $ taxes incluses, au poste budgétaire 22 32009 711.

Adopté à l'ananimité des conseillers

0710 (2011-10-467) - Paiement analyse granulométrique Qualitas- Tannerie 2B

7.10 Paiement analyse granulométrique Qualitas- Tannerie 2B

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay d'effectuer le paiement de l'analyse granulomètrique à l'entreprise Qualitas pour ces services dans le projet de Développement de la Tannerie phase 2B au montant de 309.65 $ taxes incluses, au poste budgétaire 22 32032 721.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

0711 (2011-10-468) - Paiement honoraires professionnels SNC Lavalin inc. surveillance de chantier Route 116-273

7.11 Paiement honoraires professionnels SNC Lavalin inc. surveillance de chantier Route 116-273

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay de payer la facture d'honoraires professionnels à SNC Lavalin inc. pour ses services de surveillance de chantier pour la route 116-273 au montant de 21 554.05$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 22 40040 721.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

0712 (2011-10-469) - Paiement honoraires professionnels Qualitas- Développement de la Tannerie 2A

7.12 Paiement honoraires professionnels Qualitas- Développement de la Tannerie 2A

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay de payer la facture d'honoraires professionnels de Qualitas pour ces services dans le Développement de la Tannerie 2A au montant de 369.12 $, taxes incluses prit au poste budgétaire 22 32029 721.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

0713 (2011-10-470) - Paiement Richer Boulet inc. -Développement de la Tannerie 2B

7.13 Paiement Richer Boulet inc. -Développement de la Tannerie 2B

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay de payer la facture de Richer Boulet inc. pour le Développement de la Tannerie 2B au montant de

1662.17 $ taxes incluses, au poste budgétaire 22 32032 721.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

0714 (2011-10-471) - Paiement honoraires professionnels SNC Lavalin inc.- plans et devis Développement Jovina

7.14 Paiement honoraires professionnels SNC Lavalin inc.- plans et devis Développement Jovina

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay de payer la facture pour les services professionnels de la firme SNC Lavalin inc, des plans et devis pour le Développement Jovina, au montant de 22 147.02 $ taxes incluses, montant pris à même le poste budgétaire 22 32033 721.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

0715 (2011-10-472) - Paiement honoraires professionnels SNC Lavalin inc.- Développement Boulay

7.15 Paiement honoraires professionnels SNC Lavalin inc.- Développement Boulay

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay de payer les honoriares professionnels de la firme SNC Lavalin inc pour le Développement Boulay au montant de 3 075.98 $ taxes incluses, pris à même le poste budgétaire 22 32030 721.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08 - Urbanisme

8 - Urbanisme

08.01 (2011-10-473) - Vente de terrain Madame Linda Demers

8.1 - Vente de terrain Madame Linda Demers

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu, de vendre le lot numéro 4 709 066 d'une superficie de 1 386.2 pieds carrés à Madame Linda Demers domiciliée au 1241, rue Charest à Saint-Agapit.

Le prix est de 1.50$ le pied carré pour un total de 2079.30$ Les frais d'arpentage ainsi que de notaire son au frais de l'acquéreur.

Adopté à l'unanimité des conseillers

08.02 (2011-10-474) - Approbation des projets de lotissement

8.2 - Approbation des projets de lotissement

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'appuyer les projets de lotissement suivants:

- terrain appartenant à Gestion Jovina Inc. sur les lots 4 811 690 à 4 811 697 pour créer le lot 4 915 381 à 4 915 394.

- des terrain appartenant à la Municipalité de St-Agapit sur le lot 4 518 397, Mélany Croteau sur le lot 3 784 707, Tim Gagné et Joanie Lambert sur le lot 3 784 708, Patrick Alarie et Priscilla Demers sur le lot 3 784 709, Yannick Béland et Marie-Noëlle Têtu sur le lot 3 784 710, Nicolas Grenier et Valérie Guillemette sur le lot 3 784 711, Michel Soulard sur le lot 3 784 712, Jean-Philippe Ferland et Josée Mathieu sur le lot 3 784 713, Marc Gosselin sur le lot 3 784 684 et Sylvain Duclos et Julie Ouellet sur le lot 3 784 686 pour créer les lots 4 915 239 à 4 915 247 et 4 915 312.

-des terrains appartenant à Gestion Jovina Inc. sur le lot 3 638 314, Ferme des Crêtes SENC sur le lot 3 784 599, Ferme D'Anjou et Fils Inc. sur le lot 3 784 600 et Les Élevages Dion Inc. sur le lot 3 638 320 pour créer les lots 4 819 137 à 4 819 148 et 4 929 190 à 4 929 195.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.03 (2011-10-475) - Mandat d'arpentage

8.3 - Mandat d'arpentage

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire appel à une firme d'arpentage pour le projet des lots renovés.

Adopté à l'unanimité des conseillers

08.04 (2011-10-476) - Abrogation de la résolution 2011-03-149

8.4 - Abrogation de la résolution 2011-03-149

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'abroger la résolution 2011-03-149 puisqu'elle ne comprenait pas les montants des ventes de terrains par la municipalité sur la rue Fournier.

Adopté à l'unanimité des conseillers

09.00 - Loisirs

9. Loisirs

09.01 (2011-10-477) - Rabais bail Larry

9.1 - Rabais bail Larry

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson de faire un rabais de 3 500 $ taxes incluses, à Larry Demers pour le bail du restaurant de l'aréna puisque cette dernière à ouvert 3 semaines plus tard en raison des travaux. Le bail est dorénavant au montant de 31 500 $.

Adopté à l'unanimité des conseillers

09.02 (2011-10-478) - Subventions CPA Les Dorisseaux et Hockey mineur de Saint-Agapit

9.2 - Subventions CPA Les Dorisseaux et Hockey mineur de Saint-Agapit

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson d'octroyer une subvention de 4 500 $ au Club de patinage artistique Les Dorisseaux et une subvention de 7 500 $ au hockey mineur. Le montant proviendra du poste budgétaire 02 70130 970.

Adopté à l'unanimité des conseillers

09.03 (2011-10-479) - Remplacement des moustiquaires- chalet des Sports

9.3- Remplacement des moustiquaires- chalet des Sports

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson de procéder au remplacement des moustiquaires du Chalet des Sports puisqu'ils sont défectueux. Le montant de 296.25 $ sera pris à même le poste budgétaire 02 70120 522.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09.04 (2011-10-480) - Subventions Desjardins

9.4- Subventions Desjardins

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson d'octroyer une subvention Desjardins à l'Association de Baseball Mineur de St-Agapit d'un montant de 425 $ et à l'Association de Hockey Mineur de St-Agapit d'un montant de 575 $. Le tout proviendra du poste budgétaire 02 75150 959.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09.05 (2011-10-481) - Paiement décompte progressif dalle de sable aréna

9.5- Paiement décompte progressif dalle de sable aréna

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson de procéder au paiement de 67 899.30 $ taxes incluses à l'entreprise Cimco pour les travaux de réparation à l'aréna. La somme sera prise dans le poste budgétaire 22 70130 722.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09.06 (2011-10-482) - Paiement de facture SNC Lavalin inc- dalle de sable aréna

9.6- Paiement de facture SNC Lavalin inc- dalle de sable aréna

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson de payer la firme SNC Lavalin inc. pour ses honoraires professionnels dans le projet de la dalle de sable à l'aréna. Le montant de 7 405.13 $ taxes incluses, sera pris au poste budgétaire 22 70130 722.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10.00 - Finances

10. - Finances

10.01 (2011-10-483) - Salaires, comptes fournisseurs et liste des chèques mensuels

10.1 - Salaires, comptes fournisseurs et liste des chèques mensuels

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'accepter les paiements suivants:

Salaires: 53 394.02 $

Comptes fournisseurs: 196 068.94 $

Liste des chèques mensuels: 122 949.82 $

Adopté à l'unanimité des conseillers

11 - Varia

11- Varia

11.01 (2011-10-484) - Défis quilles au profit de la Maison de répit

11.1- Défis quilles au profit de la Maison de répit

Il est proposée par la conseillère Claudette Desrochers de réserver un groupe de joueurs pour l'activité quilles bénéfice au profit de la Maison de répit de Lotbinière. Le montant de 400 $ sera prit à même le poste budgétaire 02 11000 970.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12 - Période de question des contribuables

12 - Période de questions des contribuables

Madame Sylvie Fortin-Graham, mairesse demande aux personnes présentes s'ils ont des questions à poser.

17 (2011-10-485) - Levée ou ajournement de la séance

17 - Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers est résolu, de lever la séance ordinaire à 20h 49.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

_____

Sylvie Fortin-Graham, mairesse

_____

Isabelle Paré, secrétaire-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT
Je soussigné certifie par la présente que les crédits
budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites
par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

_____ Isabelle Paré secrétaire-trésorière/directrice générale

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Fortin Graham, mairesse